

rapide qu'ailleurs. J'insiste sur le fait que l'avancement, à l'intérieur des unités anglophones, continuera à se faire selon les mêmes critères qu'auparavant, mais il n'y aura pas autant d'occasions car, pour le moment, nous avons plus de candidats que de postes à pourvoir.

M. Forrestall: Une question supplémentaire. Pour m'assurer que j'ai bien compris la situation, le ministre veut-il dire en fait qu'il n'y aura pas de modification fondamentale du processus d'avancement au sein des Forces armées canadiennes ou bien fait-on une légère exception en ce qui concerne les régiments blindés en raison d'un excédent d'officiers et de sous-officiers?

L'hon. M. Macdonald: Je puis dire que le processus d'avancement ne sera pas modifié. A l'heure actuelle, les occasions d'avancement sont différentes selon les unités. Il se peut que la tendance se renverse dans l'avenir.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LES ÉPREUVES D'APTITUDES LINGUISTIQUES ET L'AVANCEMENT

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Peut-être devrais-je poser ma question supplémentaire au ministre chargé de la Gendarmerie royale. A-t-on fait circuler une directive semblable parmi les membres de ce corps policier pour leur indiquer qu'ils devront subir cette épreuve d'aptitudes linguistiques et accepter de travailler dans un milieu francophone?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, je n'ai pas saisi la question de l'honorable député. Aurait-il l'obligeance de la répéter?

[Traduction]

M. McIntosh: A-t-on envoyé une directive semblable aux officiers de la Gendarmerie pour leur indiquer qu'ils devront subir une épreuve d'aptitude, être bilingues et accepter de travailler dans un milieu francophone?

[Français]

L'hon. M. Goyer: Je vais m'informer, monsieur le président.

* * *

LA SITUATION DE LA FEMME

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

[Traduction]

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Ma question s'adresse au premier ministre. Est-il disposé à faire bientôt une déclaration sur les plans du gouvernement en ce qui concerne l'application du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement examine présentement le rapport. Je ne suis pas encore en mesure de préciser la nature de nos plans.

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES FICHES ANTHROPOMÉTRIQUES DES DÉTENUS BÉNÉFICIAIRES DE NON-LIEUX

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Elle fait suite à une question posée hier. Je voudrais que le compte rendu soit éclairci, ou du moins être moi-même éclairé. Les empreintes digitales ont-elles été renvoyées à toutes les 435 personnes qui ont été détenues aux termes de la loi sur les mesures de guerre et libérées sans être accusées, peu importe qu'elles aient été appréhendées par la Gendarmerie royale ou par d'autres corps policiers. Leurs empreintes digitales ont-elles été renvoyées à ces 435 personnes?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, en employant le mot «renvoyer», j'ai peut-être suscité une certaine ambiguïté. En réalité, les empreintes digitales prises par un corps policier du Canada, peu importe lequel, sont envoyées à la Gendarmerie royale du Canada, titulaire du dépôt central. Lorsque j'étais solliciteur général suppléant et ministre de la Justice, j'ai ordonné à la Gendarmerie royale du Canada de renvoyer ces empreintes digitales. Elles ont été renvoyées aux corps policiers qui les avaient initialement prises. Ces empreintes sont sans doute entre les mains des corps policiers qui ont initialement appréhendé ou arrêté ces personnes, à moins qu'elles n'aient depuis été renvoyées.

M. Fairweather: Hier, le ministre a indiqué clairement que la rétention des empreintes digitales était illégale. Quelles mesures le ministre a-t-il prises pour que les corps policiers qui détiennent illégalement ces empreintes digitales les renvoient aux personnes relâchées sans avoir été accusées?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, les mesures que peuvent prendre les autorités fédérales ont été prises.

M. Fairweather: Les polices provinciales et municipales ont-elles renvoyé toutes les empreintes digitales aux personnes qui ont été libérées sans accusation? Reste-t-il des empreintes digitales de ces 435 personnes entre les mains de la police? Si le ministre n'a pas le renseignement, l'obtiendrait-il?

L'hon. M. Turner: Certainement, monsieur l'Orateur.

* * *

L'AGRICULTURE

L'ASSUJÉTISSEMENT DES BOVIDÉS AUX DISPOSITIONS DU BILL C-176

M. R. E. McKinley (Huron): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Compte tenu du conflit d'intérêts aigu existant entre les associations d'éleveurs de bétail et autres groupes de producteurs, surtout dans l'Est du Canada, le ministre a-t-il toujours l'intention de ne pas assujettir les bovins et les veaux aux dispositions du bill C-176, comme il l'a déclaré précédemment?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il appartiendra au comité permanent de l'agriculture de décider de la façon dont il désire modifier le bill. Comme je l'ai dit, le communiqué publié après la